

LE MOT DU MAIRE

Toujours des incivilités...

Il serait trop long de les citer toutes.

En cette période de festivités où élus et bénévoles se dévouent pour embellir le village il est déplorable et incompréhensible de constater la dégradation et le vol de décors et de sapins. Je n'hésiterai pas à sanctionner avec sévérité leurs auteurs identifiés ou leurs parents.

Les dépôts sauvages de déchets de toute nature au pied des bennes de tri sélectif ou sur les berges du domaine public des rivières constituent aussi des incivilités qui doivent être combattues.

Les excès de vitesse et les comportements routiers dans les rues du village sont les plus insupportables. Faut-il encore souligner que dans toutes ces voies la vitesse est limitée à 30 km/h ? Malgré les rappels nombreux et les contraventions que je dresse en vertu de l'article R413-17 du code de la route (*je dois être, en qualité d'officier de police judiciaire, le seul maire du nord territoire dépourvu de garde champêtre à le faire*), force m'est de constater au quotidien des infractions flagrantes notamment rue de l'Eglise, rue de la Beucinière et rue de la Charrière. Dans cette dernière elles sont le fait de quelques riverains mais surtout de personnes se rendant ou revenant du terrain de foot qui mettent en grand danger les enfants et les autres usagers.

Si cette situation devait perdurer je serais hélas contraint de prendre d'autres mesures punitives très dissuasives voire de transformer une partie des voies en zones de rencontre : *priorité absolue aux piétons qui peuvent utiliser toute la chaussée avec, pour les véhicules limitation de vitesse à 20 km/h* (?) ou en zones piétonnes (?).

L'année 2017 se termine. Elle a connu des joies mais aussi son lot de peines.

De tout cœur, j'espère que 2018 apportera à vous tous, chers concitoyens, bonheur et sérénité.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne nouvelle année.



Le Maire
Daniel ROTH

Les Maires sont très souvent sollicités pour intervenir dans des différends privés de voisinage. Bien que non compétents pour les régler ils constatent que leurs origines proviennent le plus souvent de l'ignorance ou de la mauvaise interprétation des lois et des règlements.

Ainsi les limites, les hauteurs et les caractéristiques des plantations séparatives entre propriétés privées sont parfois conflictuelles. Le code civil, notamment dans ses articles 671, 672 et 673, fixe les règles.

Ainsi il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes qu'à une distance de 2 mètres de la ligne séparative pour les plantations dépassant deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour celles d'une hauteur maximum de deux mètres.

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espalier... sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur...

Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à couper ces branches.

Le plus souvent ces petits différends se règlent en sollicitant courtoisement son voisin. Mais parfois il est, hélas, nécessaire de faire intervenir le conciliateur de justice voire in-fine le tribunal.



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2017

Lors des derniers comptes -rendus, nous avons omis d'annoncer la démission du conseil municipal de Madame Christine Salomon.

Point supplémentaire : renouvellement de notre adhésion au service de remplacement du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Le service de remplacement nous permet de pourvoir à l'indisponibilité d'agents (*maladie, accident du travail...*) ou pour satisfaire à un surcroît de travail. Le centre de gestion gère la situation administrative des agents mis à disposition (*congés, avancement, formation...*) et lui verse sa rémunération. La commune rembourse au centre de gestion les salaires et charges sociales majorés de 8.5% pour frais de gestion. Notre adhésion arrivant à échéance il convient de la renouveler.

Point 1— Subvention au collège Val de Rosemont de Giromagny.

Jusqu'en 2016 nous adhérons au syndicat de soutien au collège qui permettait à la commune de contribuer notamment au développement de voyages scolaires et d'alléger la participation financière des parents (346€ par élève). La dissolution du syndicat a entraîné la disparition de l'aide apportée par la commune. Elle peut être remplacée par l'attribution d'une subvention directe au collège. En 2016 notre contribution s'est élevée à 16€ par élève de Lepuix scolarisé au collège. Je vous propose donc d'accorder une subvention de 768 € pour l'année scolaire 2017-2018 (16 € X 48 élèves). En 2018 les deux voyages organisés pour les élèves de 3^{ème} seront chacun d'une semaine en Espagne et en Angleterre.

Point 2 — Modification des statuts communautaires.

Il s'agit d'étendre à l'ensemble du périmètre communautaire 3 compétences optionnelles qui existaient à la Haute Savoureuse et que n'avaient pas le Pays sous Vosgien 1 — élaboration d'un programme local de L'habitat (OPAH), 2 — favoriser le maintien à domicile par l'adaptation des logements à la dépendance et au vieillissement, 3 — participation au dispositif d'insertion professionnelle en place par les partenaires institutionnels (*mission locale espace jeune*) et d'en créer une nouvelle afin de lui permettre d'intervenir comme mandataire dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage consentie en faveur des communes membres et des syndicats (*achats et commandes groupés*).

Point 3—Attribution de compensation versée par la communauté de communes à la commune.

Le 14 avril nous avons approuvé par délibération le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées qui actait la neutralisation pour le contribuable et la commune l'effet sur la fiscalité de la fusion des communautés de communes. Elle consiste en une baisse des taux communaux compensée par une attribution de compensation que nous verse chaque année la communauté de communes. Nous devons maintenant préciser dans une délibération que notre attribution de compensation à ce titre s'élève à 99 597 € pour 2017.

Point 4 – Adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations des droits du sol (ADS) créé par la communauté de communes.

Au 1^{er} janvier 2018 la D.D.T. n'instruira plus les autorisations des droits du sol pour le compte des communes. À partir de cette date les communes instruisent seules les dossiers d'ADS (*déclarations de travaux, permis de construire...*). *Daniel Roth, en tant qu'ancien président de la communauté de la Hte Sa-voureuse, avait* souhaité et proposé que la nouvelle communauté de communes crée un service intercommunal qui instruirait gratuitement les ADS pour toutes les communes, dans les mêmes conditions que la D.D.T. La volonté affirmée du président de la nouvelle communauté de communes (*Jean-Luc Anderhueber*) et du vice-président délégué à l'urbanisme (*Jean-Claude Hunold*) de faire payer aux communes le service a failli faire capoter le projet au détriment des plus petites communes. Finalement après débats la convention qui est proposée retient la gratuité. Donc rien ne s'oppose à l'adhésion de la commune.

Point 5—Prolongation du délai de régularisation des sépultures sans concession.

Pour se mettre en règle avec la législation funéraire, un règlement a été décidé le 27 décembre 2016. Le conseil municipal a aussi décidé de proposer aux titulaires de tombe ainsi qu'aux personnes sollicitant des emplacements des concession dans le cimetière communal. Ainsi, **il est demandé à toutes les personnes ayant des tombes au cimetière (si elles ne l'ont pas déjà fait) de se présenter au secrétariat de la mairie.** Il leur sera proposé d'acheter une concession pour leur tombe. Il est rappelé qu'en l'absence de concessions régulièrement établies, toutes les tombes du cimetière sont selon la loi, considérées comme établies en terrain commun, ce qui peut autoriser leur reprises sans procédure 5 ans après la dernière inhumation.

Le délai de régularisation (*attribution de concession trentenaire au tarif préférentiel de 50€*) arrive à échéance le 31 décembre 2017. À partir de cette date les sépultures non régularisées peuvent être reprises par la commune. Constatant que pour 604 tombes seules 87 familles se sont manifestées il semble sage de proroger le délai de régularisation des concessions à 50 € de 6 mois soit jusqu'au 30 juin 2018.

Point 6—Participation de la Raquette Môtieuse aux travaux réalisés sur les courts de tennis.

Des travaux sur la clôture des courts ont été réalisés en 2017 et payés par la commune pour un montant de 5 520,72€. L'association participe à hauteur de 50% au coût des travaux soit 2 760.36€.

Point 7 – Indemnité de régie.

Le service de garde des élèves ainsi que la gestion de location de la salle ont nécessité la création d'une régie de recettes qui permet aux agents d'encaisser les paiements qu'ils versent ensuite au Trésor Public. La fonction de régisseur titulaire est assurée par Laure Ancel et celle de mandataire suppléante par Maëlle Guyot. En contrepartie de leurs responsabilités personnelles et pécuniaires une compensation financière de 110 e par an peut être attribuée.

Point 8 – Coupes de bois 2018 .

Elles concernent les parcelles 8, 9, 20, 21 et 48 pour un volume total prévisionnel d'environ 2 400m³.

Point 9— Demande de retrait de Bessoncourt au syndicat de gestion de la piscine d'Etueffont.

Arguant que, du fait de son adhésion à la communauté du Grand Belfort la commune a un accès gratuit à la piscine Pannoux à Belfort, elle demande son retrait du syndicat de gestion de la piscine. Les communes membres du syndicat sont appelées à se prononcer sur cette demande. Le président du syndicat a attiré l'attention des élus que le retrait de Bessoncourt viendrait fragiliser davantage la situation financière du syndicat ce qui in fine risquerait d'augmenter les participations des communes voire la fermeture de la piscine.



PRIX AUX ELEVES

Les élèves ayant passé avec succès un examen (brevet des collèges, CAP, BEP, baccalauréat) sont invités à s'inscrire en mairie, munis d'une copie de leur diplôme ou de relevé de notes et d'un RIB (relevé d'identité bancaire) pour recevoir le traditionnel « prix aux élèves ».

Merci de vous faire connaître au plus tard le 28 décembre prochain. Toute demande présentée après cette date ne pourra être satisfaite.



COLLECTE DES DECHETS

Rappel : au 1er janvier 2018, les éco- points disparaissent.



Les bacs de tri du papier/carton et plastique disparaîtront des éco-points et seront remplacés par des sacs jaunes qui seront collectés au porte à porte.

Il ne restera plus que celui du verre.

Des sacs plastiques jaunes vous seront distribués gratuitement pour votre tri.

Vous pourrez y mettre tous les papiers, les emballages plastiques et métal, les briques alimentaires et petits cartons. Ils seront ramassés tous les 15 jours devant votre domicile, le mardi des semaines paires pour le passage du petit camion et le jeudi des semaines paires pour le gros camion.

La politique du SICTOM étant de favoriser au maximum le tri sélectif, vous ne serez pas limité en nombre de sacs pouvant vous être remis. De même, lors des collectes vous pourrez sortir autant de sacs que besoin.

Votre bacs gris à couvercle bordeaux ne concerne que les ordures ménagères. Le ramassage se fera le vendredi.



**COUR D'APPEL de BESANCON
TRIBUNAL d'INSTANCE de BELFORT
Les Conciliateurs de Justice**



Les conciliateurs sont des auxiliaires de justice nommés par la cour d'appel.

Les conciliateurs de justice mènent des actions spécifiques d'arbitrage dans un but de trouver une solution amiable entre deux parties qu'elles aient ou non saisi un juge.

Le conciliateur peut intervenir dans des conflits d'ordre civil tel que : problème de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen et diverses nuisances) ; différends entre propriétaire et locataires ou locataires entre eux ; litige à la consommation ; créances impayées ; malfaçons de travaux. Les conciliateurs de justice ne peuvent intervenir qu'avec l'accord de toutes les parties et agissent à titre gracieux.

Ils sont à votre disposition dans les permanences suivantes :

Le lundi de 15h à 17h 30 en mairie de Delle, contact: 03 84 36 66 66

Le mardi de 13h30 à 17h au tribunal d'instance de Belfort, contact: 03 84 28 16 21

Le jeudi de 14h à 17h 30 en mairie de Valdoie, contact : 03 84 57 64 64

Le vendredi de 14h à 17h, semaines impaires à la communauté de communes des Vosges du sud à Etueffont,

Le mercredi de 14h à 17h, semaines paires en mairie de Giromagny,

Le vendredi de 14h à 17h, semaines paires en mairie de Montreux-château

Contact: 06 82 17 55 92 ou 06 42 42 06 46

Dans un souci d'organisation il est indispensable de prendre rendez-vous aux numéros indiqués

CEREMONIE du 11 NOVEMBRE

Cette cérémonie s'est déroulée sous un ciel très pluvieux et malgré ce mauvais temps, les enfants des écoles étaient présents accompagnés de leurs institutrice et instituteurs.



Ils ont chanté La Marseillaise,
Le Chant des Partisans
et récité un poème.

Les courageux cliquarts ont dirigé cette cérémonie et les porteurs drapeaux, M. Prévot et M. Thévenot sont restés stoïques sous la pluie et le vent.



Et pour réchauffer toutes les personnes présentes à cette Commémoration, la municipalité a offert un vin d'honneur à la salle communale.



**6779,89 euros au profit de Vaincre La Mucoviscidose (VLM)
(5920,71 euros en 2016)**

Record battu pour ce onzième repas organisé dimanche 27 août 2017 par le club de l'Amitié de Chaux, soutenu par les municipalités de Chaux et Lepuix, l'Association Sportive de Rougegoutte, l'Association d'Education Populaire de Chaux ainsi qu'un parrainage de deux sportifs MM Maxence Prévot, gardien du FC Sochaux Montbéliard et John Taupin, athlète accompli frappé par la maladie qui a gravi les 1665 marches de la Tour Eiffel en 11 minutes !



180 personnes se sont retrouvées à la salle communale de Lepuix pour soutenir un enfant du village atteint par la maladie. Le sport jouant un rôle capital dans la mucoviscidose, c'est tout naturellement que d'autres sportifs ont souhaité apporter leur soutien, notamment M Maurice Goldman, représentant le club de l'ASM Belfort, les Dragons catalans (rugby à 13) et l'équipe de rugby à 15 de Perpignan, les skieurs Johan Clarey et Jean-Baptiste Grange, idole de Vincent. Tous ont offert un de leur équipement sportif qui a été mis en jeu lors de la tombola. L'association Marine Dons d'organes, Dons de vie dont le président M Jacquot a également souhaité se joindre à cet élan de solidarité en offrant un vol en montgolfière.



Un très très grand MERCI..... à toutes les personnes de Lepuix et d'ailleurs qui ont répondu à notre appel, qui ont fait preuve d'humanité et de générosité en s'associant à cette action solidaire en faveur de Vaincre La Mucoviscidose soit en participant au repas et à la tombola, soit en faisant un don.

Un remerciement tout particulier à la clique de la Jeanne d'Arc de Lepuix qui a animé l'apéritif, à Juliette, une jeune môtièuse qui est revenue exprès de vacances pour nous faire écouter sa jolie voix, aux bénévoles du club de l'Amitié de Chaux qui ne ménagent pas leurs efforts durant quatre jours afin que chaque convive passe un moment agréable et enfin, aux personnes gagnantes à la tombola qui ont généreusement offert leur lot à Vincent. Ces gestes de générosité l'ont particulièrement touché et lui ont fait très plaisir, cette journée étant un peu la sienne.....

Pour tous les malades et leurs familles, ce repas festif est un rayon de soleil dans notre combat au quotidien et une lueur d'espoir pour l'avenir, bien que les années passent et que le temps presse....

Pour cette raison et pour ne pas rester indifférents, nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le **dimanche 26 août 2018** même heure, même endroit afin de continuer le combat et pourquoi pas, ne plus à avoir à organiser de virades de l'espoir d'ici quelques années car la maladie aura été vaincue ! Nous comptons sur vous, sur votre présence, sur votre générosité, réservez déjà la date sur votre agenda. Pour ceux qui ne pourront pas y participer, les dons seront toujours les bienvenus !



« La liberté de courir ENCORE »

Nombreuses sont les femmes qui n'osent pas courir seule ou se limitent à courir sur la route à proximité des habitations plutôt qu'en nature ou en forêt, la plupart du temps par peur de faire de mauvaises rencontres, malheureusement la triste actualité de ces derniers temps, avec notamment la disparition d'Alexia Daval ne fait que conforter et entretenir à juste titre ces craintes ; pourtant la nature, à fortiori dans notre belle région, représente un formidable et ludique terrain de jeux sans cesse différent au fil des saisons et sûrement moins traumatisant physiquement que le macadam.

Il est inconcevable et injuste que beaucoup d'entre elles n'osent plus courir seule ou si elles le font, se sentent en insécurité !

Il est inconcevable et injuste que certaines décident même d'arrêter tout simplement de courir afin d'éliminer le risque de croiser un quelconque "PREDATEUR".

Le SPORT, quel qu'il soit doit avant tout procurer du bien-être, du plaisir mais dans le cadre d'une activité extérieure telle que le jogging entre autres, ce n'est plus vraiment le cas pour la plupart des femmes malheureusement.

Le SPORT aujourd'hui représente pour beaucoup une échappatoire voire une thérapie contre le stress et les soucis quotidiens, il est également un droit autant pour les femmes que pour les hommes, le fait de ne plus vouloir ou pouvoir exercer ce droit dans des conditions normales et malgré notre motivation est une atteinte à notre bien-être physique et psychique ainsi qu'à notre liberté tout simplement.

Adeptes de la course à pied et du trail (course en montagne) depuis des années, j'ai déjà été confrontée personnellement à un problème que l'on peut qualifier d'agression, ma présence d'esprit et surtout des circonstances favorables m'ont été salutaires, je pense. Je connais ce sentiment de peur et d'insécurité que l'on peut alors ressentir des mois durant de jour comme de nuit, je ne doute pas un instant du fait que beaucoup de femmes ont déjà ressenti la même angoisse un jour ou même récemment.

ENSEMBLE, ne renonçons pas à notre passion !, nous pouvons malgré tout, faire en sorte de continuer à pratiquer notre passion sans crainte en créant peut-être un collectif, un ou des groupes (c'est une hypothèse).

Fortes de cette certitude et afin d'en parler, d'apporter des idées et trouver d'éventuelles solutions, j'invite les joggeuses des environs qui le désirent mais également les joggeurs intéressés à laisser leurs coordonnées en mairie de LEPUIX qui me les transmettra.



AL



Saint NICOLAS

Samedi 9 décembre, neige au sol, temps clément, presque ensoleillé, quelle belle après-midi pour aller chercher le St Nicolas et son compagnon le Père Fouettard. 119 enfants + parents et grands-parents se sont retrouvés à la salle Jeanne d'Arc et tous, d'un bon pas sont partis à la recherche du St Nicolas.



Et voici les retrouvailles, les enfants ravis se précipitent vers le St Nicolas et le père Fouettard.



Le St Père demanda aux enfants s'ils avaient été sages, évidemment, ils répondirent tous « OUI » mais avant la distribution de papillotes, compte à rebours pour le lâcher de ballons .



En route pour la salle Jeanne d'Arc où a lieu la distribution de friandises



tandis qu'à l'extérieur, l'équipe du St Nicolas préparait gaufres et vin chaud bienvenus en cette fin d'après-midi.



REPAS DES ANCIENS

Nouveauté cette année, le repas était un dimanche midi mais personne n'a oublié le rendez-vous. Ce sont 117 personnes que la municipalité a accueillies à la salle communale joliment décorée. Monsieur le Maire souhaita la bienvenue aux nouveaux septuagénaires et une agréable après-midi à tous les invités. Les personnes les plus âgées de la salle étaient madame Nicole Dèmeusy et monsieur Julien Marsot.

Le repas a été préparé pour la dernière fois par l'Atelier du Tilleul de Chaux. Il se composait de l'apéritif et ses mises en bouche, d'une croustade de poissons, d'une cuisse de dinde farcie aux petits légumes, fromage et bûche, le tout accompagné de Pinot gris et de bourgogne Passetoutgrain.



De nombreuses personnes ont fait honneur aux musiciens en occupant la piste de danse.



Et à l'heure prévue, le Père Noël a fait son apparition et est allé chercher Mère Noëlle réclamée par l'assistance.



Ils ont ensuite distribué des ballotins de chocolats aux convives.



L'après-midi se termina dans une ambiance joyeuse.



L'équipe des serveurs et serveuses avec le l'Atelier du Tilleul de Chaux pour sa dernière prestation.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS LEPUIX 2018

JANVIER

JE	4	Galette des rois	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
DI	7	Concours de belote	Raquette Môtieuse	Salle Jeanne d'Arc
JE	11	Concours de belote	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
JE	18	Assemblée générale	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA	20	Assemblée Générale	A. A. P. P. M. A.	Salle Mairie

FEVRIER

DI	4	Repas Familial : Choucroute	F. C. G. L.	Salle Communale
JE	15	Beignets de Carnaval	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
JE	22	Loto	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA	24	Sortie Grindelwald	S. C. H. S.	
MA	28	Assemblée générale	Lepuix Gym	Salle Jeanne d'Arc

MARS

JE	8	Concours de belote	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA	10	Concours Amical (ouvert à tous)	S. C. H. S.	Ballon d'Alsace (piste verte)
SA	10	Braderie	Secours Catholique	Salle Communale
SA	17	Carnaval	E. R. P. M.	Salle Communale
DI	18	Coupe Conseil Départemental et Mémorial Samuel Ruggeri	S. C. H. S.	Ballon d'Alsace (piste rouge)
JE	22	Journée friture	Club de l'Amitié	
JE	29	Œufs de Pâques	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA	31	Conscrits		

AVRIL

JE	12	Journée publicitaire	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
JE	26	Loto	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
VE	27	Assemblée générale	S. C. H. S.	
DI	29	Vide greniers	E. R. P. M.	Cour de l'école primaire

MAI

SA	5	1/2 Journée de pêche (Jeunes)	A. A. P. P. M. A.	Etang des Belles Filles
Lu	7	Retraite aux flambeaux -Feux d'artifice	La clique	Cour de l'école primaire
MA	8	Cérémonie/Défilé	Défilé + Monument	
JE	10	Trophée des étoiles	F. C. G. L.	Stade Giro
SA	26	Portes Ouvertes	Club de l'Amitié	Salle Communale

A. T. L. : Association du Temps Libre

F. C. G. L. : Football Club Giro-Lepuix

S. C. H. S. : Ski Club Haute Savoureuse

A.A. P. P. M. A. : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

E.R.P.M. : En Route les Petits Môtieux

JUIN

SA	2	Braderie	Secours Catholique	Salle Communale
JE	7	Loto	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
Du 16 au 23 juin vacances du Club de l'Amitié				
DI	17	Pétanque	Raquette Môtieuse et SCHS	Stade Lepuix
SA	23	Tournoi de sixte et Feu de St-Jean	F. C. G. L.	Stade Lepuix
SA	30	Fête des écoles	E. R. P. M.	Salle Communale

JUILLET

DI	1	Kermesse	A. T. L.	
----	---	----------	----------	--

AOUT

DI	26	Virades de l'espoir		Salle Communale
Du 27 au 31		Foot animation	F. C. G. L.	Stade de Lepuix

SEPTEMBRE

SA	1	Fête du village (vente de gâteaux)	La Clique	
DI	2	Fête du village	La Clique	Salle Communale
JE	6	Belote et repas le soir	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA	8	Braderie	Secours Catholique	Salle Communale
JE	13	Sortie du club	Club de l'Amitié	
SA	15	Journée du patrimoine nocturne	Scierie communale	Scierie
DI	16	Journée du patrimoine	Scierie communale	Scierie

OCTOBRE

JE	4	Loto interne	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA	6	Loto du Foot	F. C. G. L.	Salle Communale
JE	18	Repas cochonnailles	Club de l'Amitié	Salle Communale
ME	31	Halloween	E. R. P. M.	Salle Jeanne d'Arc

NOVEMBRE

SA	3	Loto	U. S. G. V. T. T.	Salle Communale
JE	8	Concours de belote	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
DI	11	Cérémonie anniversaire de l'armistice de la guerre 1914 - 1918		Défilé + Monument
DI	11	Assemblée générale des Anciens Combattants		
VE	16	Vente de vin	E. R. P. M.	Salle Mairie
SA	17	Braderie	Secours Catholique	Salle Communale
SA	17	Vente des calendriers	S. C. H. S.	
DI	25	Repas Choucroute	Club de l'Amitié	Salle Communale

DECEMBRE

JE	6	Marché Noël + Jeanbonhommes	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA	8	Saint Nicolas	La Clique	Salle Jeanne d'Arc
DI	9	Repas des anciens	Municipalité	Salle Communale
JE	13	Repas Noël	Club de l'Amitié	Salle Communale
SA	22	Vente fromage	E. R. P. M.	Salle Mairie

A. T. L. : Association du Temps Libre
 F. C. G. L. : Football Club Giro-Lepuix
 S. C. H. S. : Ski Club Haute Savoureuse
 A. A. P. P. M. A. : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
 E. R. P. M. : En route les petits Môtieux

